



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

Aumônerie nationale orthodoxe des prisons

Janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

Contribution de l'aumônerie nationale orthodoxe des prisons à la conférence de consensus sur la prévention de la récidive

La première tâche de l'aumônerie orthodoxe est de soutenir la personne détenue pour éviter qu'elle ne tombe dans le désespoir. Cette attention portée au « moral » est pour nous la première étape vers la prévention de la récidive.

La population carcérale potentiellement de confession orthodoxe est en grande partie d'origine étrangère. La privation de liberté, loin du pays d'origine, la mauvaise connaissance voire l'ignorance de la langue française et parfois l'analphabétisme, sont des motifs supplémentaires de fragilisation des personnes détenues.

Les cours de français, d'alphabétisation si nécessaire, ainsi que le contact avec les familles, par visites ou par courrier, sont indispensables.

Les rencontres régulières avec un aumônier parlant la langue maternelle du détenu sont un élément majeur pour éviter à celui-ci de tomber dans le découragement.

Les rencontres avec les aumôniers orthodoxes sont d'abord des échanges d'ordre spirituel. En effet, les aumôniers orthodoxes sont quasiment tous prêtres car ils doivent pouvoir entendre la confession des détenus. Ils veillent à mettre en lumière, quelle que soit la gravité des faits qui ont causé la privation de liberté, la possibilité du pardon accordé par Dieu, si l'Homme le désire. Au regard de Dieu, un nouveau départ est toujours possible.

La plus grande difficulté que nous rencontrons pour répondre à cela est le manque d'aumôniers orthodoxes. Ainsi à ce jour on compte sur tout le territoire national 28 aumôniers agréés, 3 prêtres dont la demande est en cours d'agrément et 11 qui ont été sollicités et doivent présenter les documents nécessaires à leur agrément.

Ce nombre est extrême faible au regard des besoins. Ce manque d'effectif est dû au fait que tous les prêtres orthodoxes ont la charge d'une paroisse et qu'en plus de cette charge pastorale ils sont obligés d'exercer une activité professionnelle afin de subvenir aux besoins de leur famille. Il ne leur reste guère de temps à consacrer à une activité d'aumônerie.

De même parmi les prêtres qui ont été choisis pour être aumôniers, aucun n'est en mesure, pour les raisons mentionnées plus-haut, d'exercer cette mission à temps plein, mais seulement pendant les moments libres que leur laissent leurs autres responsabilités.

A l'intérieur des établissements pénitentiaires, en plus des entretiens que l'on vient d'évoquer, les aumôniers sont invités à célébrer des offices religieux dans la mesure du possible, à proposer la lecture de livres, de revues de spiritualité et surtout de la Bible. A l'extérieur, le rôle des paroisses comme lieu d'accueil des personnes libérées n'est pas

négligeable. Il serait bon aussi de favoriser les contacts entre les aumôniers et des associations telles que *Le Nid*.

Dans l'état actuel de l'organisation de l'aumônerie nationale orthodoxe, deux années après sa mise en place, la priorité est d'augmenter le nombre des aumôniers pour répondre aux situations d'urgence, ce que pour le moment nous avons une grande difficulté à réaliser.

Il serait bon, même si cela semble difficile à atteindre, de pouvoir proposer dans chaque département des aumôniers orthodoxes capables de s'exprimer dans la langue de ceux qui font appel à eux (grec, russe, serbe, bulgare, géorgien, rom, roumain et bien entendu français).

De son côté le ministère de la Justice doit prendre en compte qu'à ce jour un seul aumônier orthodoxe reçoit une indemnisation, tous les autres devant subvenir eux-mêmes aux frais qu'entraîne leur charge.

Evêque Marc
Aumônier national orthodoxe